

La Politique de l'Emploi et la Politique Sociale en questions !

🌀 **Diminution des CDI / Sous-effectif** : Depuis plusieurs années nous intervenons pour dénoncer le sous-effectif chronique dans les établissements. Le recours excessif aux CDD, à l'intérim et plus récemment aux heures supplémentaires ne cesse de nous le démontrer. Malheureusement, au lieu de corriger cette tendance, le choix de nos directions est, bien au contraire, d'accentuer cette dérive. **L'étude du dernier bilan social, montre une perte de 16 postes ETP (Équivalent temps plein) en CDI sur l'ensemble de notre UGECAM, contre un recours aux CDD représentant environ 20% de l'effectif, l'intérim plus de 12 postes en ETP (rien que sur les établissements du Rhône) et une explosion des heures supplémentaires (+ 170%, soit l'équivalent d'environ 10 postes en ETP) !**

Cette politique de l'emploi qui met la pression sur le personnel titulaire en sous-effectif permanent, provoque un épuisement des professionnels, une dégradation des conditions de travail et génère inévitablement de l'absentéisme. **Il devient urgent, comme le suggère la CGT depuis des années, d'inverser cette tendance en transformant en CDI une grande partie des postes générés par les CDD, intérim et heures supplémentaires.**

🌀 **Le mille-feuille bureaucratique du médico-social** : La gouvernance du secteur médico-social a été totalement repensée, il y a environ plus d'une année, avec la mise en place d'une direction sur chaque établissement et une direction régionale spécifique. Largement plus dotée que le secteur sanitaire, cette recomposition, en rupture totale avec les politiques de mutualisation mises en place depuis des années, nous a interrogée sur sa pertinence et surtout sur son coût, (création de 3 postes de directions locales plus un autre de direction régionale, alors même que les moyens en personnel soignant, éducatif... sont à minima). Bien que le paquet ait été mis, apparemment ce n'est toujours pas suffisant, puisqu'un nouveau poste de chargé de mission est prévu sur ce secteur. En même temps, on refuse des postes ou des renforts d'ASD/AMP pourtant indispensables dans la prise en charge des résidents (manque de personnel au pôle Violette Germain, sous-effectif notamment le week-end sur le Plovier....) !

Ce choix d'étoffer la gouvernance, clairement assumé par notre direction générale, ne peut que nous interroger, d'autant qu'il est en contradiction avec les directives nationales : se recentrer sur nos coeurs de métiers (le soin et l'éducatif). Nous ne remettons pas en question l'intérêt de ces fonctions, mais les choix budgétaires et les priorités qui sont faits.

🌀 **Un absentéisme très élevé** : Plus de 12% d'absentéisme sur notre UGECAM (contre une moyenne nationale de 6%, et d'environ 10% sur des secteurs similaires). Ce taux très élevé, depuis plusieurs années, démontre certes de mauvaises conditions de travail, mais aussi l'insuffisance des politiques de prévention. Nous ne disposons toujours pas de données précises (par métiers ou services...) permettant de mettre en place des réponses plus ciblées. Nous regrettons aussi que certains dispositifs de prévention, tel que le PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) par exemple, ne soient pas pleinement déployés sur tous les établissements, faute de volonté de mettre des moyens pour s'attaquer aux causes de l'absentéisme.



Sous-effectif, épuisement professionnel, pénibilité, dégradation des conditions de travail, turn-over, précarité...

Perte de 16 postes en CDI ! 20% de l'effectif en CDD - 12 postes ETP en intérim et 10 postes ETP en heures supplémentaires !

Il est urgent de questionner la politique de l'emploi, la politique sociale, les choix et les arbitrages sur notre UGECAM.

Séгур / Laforcade - Danger : le groupe UGECAM signe en secret un accord avec l'état !

Suite au Ségur de la Santé, la mission Laforcade et les arbitrages du 1er ministre, l'état a soumis à signature un accord de méthode relatif aux revalorisations salariales dans le secteur privé à but non lucratif (dont les UGECAM). Cet accord tripartite entre l'état, les employeurs et les organisations syndicales représentatives étaient soumis à signature jusqu'au 15

avril. Ce même jour, nous étions en réunion avec la direction nationale du groupe UGECAM et l'avons interrogé sur sa position, elle a refusé de répondre... Nous apprenons le lendemain que le groupe UGECAM était signataire de l'accord!

Que dit cet accord : il partage le personnel en 3 groupes de professionnels :

✓ Les soignants (IDE, ASD, AP, AMP, AES, kiné, ergo, ortho, Psychomot, Diet...) bénéficieront de la revalorisation salariale de 183€ net (au plus tard au 1 janvier 2022 pour les établissements médico-sociaux).

✓ Le personnel éducatif (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, psychologue...) : les discussions sur une revalorisation de leur rémunération sont reportées courant 2022, mais il est stipulé que le financement de l'état est soumis au rapprochement des conventions collectives !

✓ Le personnel administratif et logistique : totalement ignoré. Exclu de toute revalorisation salariale ! Ce qui interroge sur l'avenir de la revalorisation dans les établissements sanitaires, quand on sait qu'elle dépend d'une dotation discutée et votée au parlement chaque année.

En signant cet accord, le groupe UGECAM met en danger notre Convention Collective, abandonne le personnel administratif et logistique, ne donne aucune garantie au niveau de la revalorisation salariale du personnel éducatif, ni sur le long terme pour celles des soignants. Rien d'étonnant qu'il ait refusé de nous répondre, et préféré signer cet accord en toute discrétion, sans rendre de compte aux salariés et à leurs représentants.

Pourtant cet accord représente un réel danger, pour nos rémunérations, le maintien de notre Convention Collective, voir même pour l'avenir des établissements au sein de l'institution Sécurité Sociale.

La CGT, bien entendu, n'est pas signataire. Sur notre institution seule la CFDT, parmi les 3 organisations syndicales représentatives, a signé cet accord.

Depuis le début, la CGT est bien seule à se battre, pour l'obtention des 183€ pour tous et de façon pérenne. Aujourd'hui, d'autres syndicats, au regard de la tournure des événements, commencent à nous rejoindre. De fait, nous espérons pouvoir être en capacité de nous opposer.

Pour la CGT, c'est clair, nous ne lâchons rien... 183 € pour tous et pour toujours !

EN BREF

***Val Rosay - Plannings IDE/ASD de jour des unités d'hospitalisation :** Depuis le début de cette année, les nouveaux plannings sont en route dans les services de soins et déjà nous constatons qu'ils génèrent une pénibilité importante (rythme de travail trop intense), et certains dysfonctionnements dans l'organisation des soins. Des réponses adaptées doivent être rapidement apportées, pour améliorer la qualité des soins et préserver la santé des salariés. C'est l'une des missions du suivi de l'accord. La CGT, interpellée par les professionnels, fera des propositions d'amélioration en vue d'alléger et d'adapter le rythme de travail mais aussi en intégrant les spécificités de chaque service.

***Pôle Violette Germain :** Suite au plan d'action validé en CSE et l'arrivée du directeur de transition, nous avons fait, début avril, une première réunion de suivi. Si nous avons partagé l'analyse de la situation, il était urgent de rétablir une confiance et un dialogue, nous attendons maintenant des réponses rapides notamment en terme d'organisation et d'effectif.

***Télétravail :** Avec la crise sanitaire, le télétravail, pour les postes et professions le permettant, s'est développé sur notre UGECAM. Aujourd'hui, avec le recul nécessaire, nous pouvons en analyser les bénéfices mais aussi les difficultés. Mis en place sans cadre spécifique, les salariés se sont trouvés dans des conditions de travail inégales : matériel informatique, logement plus ou moins adapté, garde d'enfants, cohésion d'équipe.... Si les bienfaits sont incontestables, le télétravail, doit être encadré pour garantir une équité de traitement, éviter l'isolement et conserver un collectif de travail. Suite à une négociation locale, la CGT vient de signer l'accord sur la mise en place du télétravail sur notre UGECAM. Ainsi, tout salarié, dont le poste est éligible, peut en faire la demande. Il pourra ainsi bénéficier d'une organisation avec un jour/semaine en télétravail, ou d'une enveloppe de 10 jours par an.



***Formation Professionnelle :** Des revendications et propositions que nous portons depuis des années, commencent à avancer. Enfin, l'analyse de la pratique professionnelle ne sera plus financée sur le budget formation professionnelle, ce qui permettra de proposer plus de formations sur les établissements. Nous

espérons aussi aboutir très vite au déploiement d'un parcours qualifiant de formation ASD en interne (ouvert aux ASH et autres professionnels qui le souhaiteraient). Il nous reste encore à avancer sur le parcours professionnel ASD/IDE, notamment au niveau des moyens permettant aux ASD ayant réussi le concours d'entrée de pouvoir intégrer l'école d'IDE.



Pour nous contacter : cgtugecamra@yahoo.fr



Site internet : www.cgtugecamra.fr